

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
du 17 avril 2026
du 17 avril 2026
Portant délégation de signature à **Mme Anne DEMERLIAT**, Directrice au sein du Pôle Ressources et à **Mme Valérie LAURENT-ROUX**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole
N° 28142

Le Président de Limoges Métropole

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.521-4 et L.521-15.

Mé la délibération n°75 du 8 avril 2026 portant délégation d'attribution de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité que cette délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Anne DEMERLIAT assure les fonctions de Directrice des affaires juridiques et de la commande publique au sein du Pôle Ressources.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions du Chapitre 1, Section 1, du Code général des collectivités territoriales, à Mme Anne DEMERLIAT, Directrice des affaires juridiques et de la commande publique au sein du Pôle Ressources, pour la signature des documents suivants :

Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique.

Tout acte de commande, à l'exception de la signature d'actes de commande générale d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à l'article L.521-4 et L.521-15 du Code général des collectivités territoriales et de la commande publique.

Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique notamment pas d'engagement supplémentaire, notamment les actes relatifs à l'acte d'engagement relatif à la présentation d'un sous-traitant ou sous-traitance.

Demandes, mandats et décomptes relatifs dans le cadre des marchés publics de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique.

Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (justificatif de respect, attestation de travail) d'un prestataire titulaire de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique.

Demandes de précisions, compléments et informations supplémentaires pour les marchés publics, les offres économiquement favorables, les offres irrégulières et les offres anormalement basses.

Engagements de négociation lorsque ceux derniers sont existants.

Lettres de consultation et invitations à remettre une offre pour les petits achats relatifs à l'article L.521-4-1.


Rapports de présentation établis en application de l'article R224 du Code de la commande publique.

Notifications des marchés publics quel que soit le montant.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Anne DEMERLIAT, Directrice au sein du Pôle Ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges métropole

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28142.pdf
(.pdf, 161,0 Ko)

 TÉLÉCHARGER

